



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à 20 heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de la commune de St Germain le Fouilloux.

Date de convocation : 11/12/2023

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marcel BLANCHET, Sylviane LÉPY, Éric GUÉRIN, Morgane ROUILLON, Jérôme BESNIER, Sonia LEBRETON, Jean-François CHESNE, Bérengère LOW, Grégory FERRON, ~~Sandrine MONTEMBault~~, Jean-Louis GEORGET, Marielle NEVEU, ~~Arnaud PIGRÉE~~, ~~Karine PICARD~~, Jérôme THOMAS.

Excusés : Sandrine MONTEMBault, Arnaud PIGRÉE, Karine PICARD

Secrétaire de séance : Morgane ROUILLON

Approbation du procès-verbal du 16/11/2023

Ordre du jour de la séance du 14/12/2023

- Présentation par Mr Alban Charpentier et Tristan Bonamy du projet d'installation d'une antenne radiotéléphonique
- Désignation d'un maître d'œuvre pour la salle Séniors de La Bouilletterie

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

1/ Mr Alban Charpentier est chargé de recherche pour CELLNEX France Infrastructures (CFI).
Mr Tristan Bonamy est responsable des relations territoriales chez Bouygues Telecom.
Pour les besoins de l'exploitation du réseau de radiotéléphonie de BOUYGUES TELECOM, CFI doit procéder à l'installation d'antennes, de faisceaux hertziens et d'équipements techniques reliés aux réseaux de télécommunication.

Le site retenu se situe à La Butte sur la parcelle B 1895 qui appartient à la commune.

La surface nécessaire à l'implantation de la station radiotéléphonique est de 70 m². Il devra donc être fait un avenant au bail de location avec Mr Loïc Pauchard afin de diminuer cette surface.

Une déclaration d'urbanisme sera déposée courant du mois de janvier pour cette antenne relais qui sera pré dimensionnée pour accueillir plusieurs opérateurs.

2/ D 2023 12 14 01 : Projet de construction d'une salle pour séniors à La Bouilletterie

Le conseil municipal :

- sollicite MAYENNE HABITAT comme maitre d'œuvre pour le projet de construction d'une salle intergénérationnelle dans le cadre de l'aménagement de la résidence de La Bouilletterie.
- dit que cette salle de rencontre d'une surface d'environ 100 m² sera composée d'un coin cuisine, de sanitaires et vestiaires.
- demande à MAYENNE HABITAT d'évaluer le coût de ce projet afin de pouvoir déposer toute demande de subvention

La rémunération du M.O sera de 5% sur le montant des travaux.